

**Fiche d'actualité : charges agricoles / Collectif Croissance Bleu Marine / Loi El Khomri
Le 18/02/2016**

- **Crise agricole et baisse des charges : l'enfumage de Manuel Valls**

En annonçant une baisse des charges de sept points pour tous les agriculteurs et une année blanche (c'est à dire un report des cotisations) pour les agriculteurs à faible revenu, **Manuel Valls enfume et ne répond pas aux attentes des agriculteurs, victimes d'une crise profonde et structurelle.**

Non seulement cette baisse des charges n'est pas une revendication directe des agriculteurs (même si, bien entendu, ils ne contesteront pas de pouvoir en bénéficier) mais il faut surtout rappeler qu'elle pèsera sur l'ensemble de la collectivité. En effet, ce moindre apport fiscal au bénéfice des différentes branches de la Sécurité Sociale, largement déficitaires, devront être compensées par le contribuable, ou à tout le moins supportées par lui sous formes de déficit et de dettes supplémentaires.

Il s'agit donc là d'une fausse bonne mesure, non-revendiquée, et dont le coût pour le contribuable est conséquent (de l'ordre de 500 millions d'euros par an).

En réalité, elle permet surtout à l'exécutif de se débarrasser, sans le reconnaître, d'un dossier qu'il ne règle aucunement, n'ayant plus le pouvoir pour le faire : la politique agricole ayant été transférée à l'Union européenne. Ainsi, même ces baisses de charges pourraient être attaquées par Bruxelles au titre d'une aide indirecte indue.

Comme ils le répètent en permanence, **les agriculteurs veulent pouvoir vivre de leurs productions.** Pour ceux dont les filières sont les plus en crise (élevage –porcs, volailles, vaches- producteurs de fruits et légumes), ils souffrent d'un problème structurel de prix trop bas, conséquence d'une augmentation des volumes de productions (cf par exemple la suppression des quotas laitiers) au sein d'un marché saturé par l'afflux de denrées étrangères, de moindre qualité et produites dans des conditions constituant une concurrence déloyale pour nos agriculteurs (cf l'utilisation massive de travailleurs détachés en Allemagne). En outre, l'accumulation des normes stupides édictées par l'Union européenne exerce une pression supplémentaire, insoutenable pour les petites exploitations.

- **Collectif Croissance Bleu Marine : le lien vers les TPE-PME**

Ce vendredi 19 février, Marine Le Pen lancera le Collectif Croissance Bleu Marine (présidé par Monsieur Mickael Sala, chef d'entreprise, figure de la CGPME et acteur reconnu en son domaine) dont la vocation sera de développer réflexions et propositions sur les problématiques particulières touchant les petites et moyennes entreprises.

Ce collectif permettra de faire le lien entre notre projet économique, résolument tourné vers le redressement industriel de notre pays, au coeur duquel la souveraineté monétaire, bancaire, budgétaire, commerciale et normative tient une place centrale, et le tissu des TPE/PME formant l'essentiel de l'emploi et de l'activité dans notre pays.

Le Collectif Croissance Bleu Marine aura aussi vocation à devenir ce trait d'union entre les chefs d'entreprises (entrepreneurs et petits-patrons) et les salariés, que les gouvernements UMP et PS successifs cherchent sans cesse à opposer dans une stratégie du « tous contre tous », destinée à détourner l'attention sur leurs responsabilités dans l'échec écrasant des politiques économiques de la France.

Hors des dogmes de l'Union européenne, de l'euro et du libéralisme sauvage, se trouve donc la voie d'une renaissance économique, passant nécessairement par une relance de l'innovation industrielle en France. **C'est ce modèle, associant un Etat stratège et les TPE/PME dans un nouveau pacte national, que le Collectif Croissance Bleu Marine, dans son esprit, incarne déjà.**

- **Loi El Khomri : vers une précarisation généralisée du travail**

Ainsi que Marine Le Pen s'est déjà exprimée dessus, et bien qu'elle ne sera présentée que le 9 mars prochain en Conseil des ministres, la future loi El Khomri, portant réforme du code du travail, suscite déjà un certain nombre de polémiques et d'inquiétudes légitimes. Et comme désormais presque toujours, il convient de rappeler que **cette loi n'est que l'exécution de recommandations européennes en vue de déréguler le marché du travail.**

Des premiers éléments dont nous disposons, l'on mesure à quel point les « 61 principes essentiels » du rapport Badinter, devant servir de base à la réécriture du code du travail, ne sont qu'un habillage de bonnes intentions pour mieux détricoter les droits des salariés et finalement précariser de manière générale le travail.

Il en est ainsi très concrètement du plafonnement des indemnités prudhommales (15 mois de salaires maximum... pour 20 ans d'ancienneté !). Surtout, les accords d'entreprises, en matière de temps de travail, de type de contrat et de salaire, deviendront « le principe de droit commun ». Les fondamentaux inscrits dans la loi (SMIC, 35heures, CDI) perdront donc de leur force juridique par la largesse des dérogations qui seront permises, sous couvert d'accords d'entreprises.

Autre exemple, les majorations salariales pour les heures supplémentaires, qui jusqu'alors devaient obligatoirement être de 25% minimum, pourront tomber à 10%.

Plus grave, **cette loi aggrave une fracture déjà existante entre les TPE/PME et les grosses entreprises** : entre celles qui pourront déroger aux dispositions du droit du travail, grâce aux accords d'entreprise, et celles qui ne le pourront pas, dépendant alors des accords de branche pour leur organisation.

À ces régressions sociales qui ne permettront aucunement de relancer l'emploi (entendu que rien n'est fait pour permettre aux entreprises de remplir leurs carnets de commandes, par un retour de la croissance, ni d'accéder au crédit en obligeant les banques à jouer leur rôle de soutien à l'économie réelle) **la loi El Khomri ouvre une autre fracture au sein du monde du travail : celle du communautarisme.**

En effet, parmi les « principes essentiels » du rapport Badinter repris par le projet de loi El Khomri figure la « liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris religieuses », une entorse directe à la Laïcité, alors que les chefs d'entreprises ne savent déjà plus comment traiter la multiplication des revendications religieuses, sur fond de fondamentalisme islamique.

Auteur : Joffrey Bollée